

Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Direction des affaires juridiques et institutionnelles Pôle des affaires institutionnelles

Affaire suivie par : BOURDET Matthieu Téléphone : 05 61 55 66 06 daji_elections@univ-tlse3.fr

> Liste des personnels subornés à une demande d'inscription de leur part sur les listes électorales des élections des conseils centraux de l'Université de Toulouse

Le corps électoral inscrit sur demande de leur part aux élections des conseils centraux est composé de :

- ➤ Enseignants-chercheurs et enseignants titulaires qui ne sont pas affectés à l'UT sous réserve d'effectuer 42h de cours ou 64h de TP/TD à l'UT ;
- ➤ Enseignants du second degré titulaires qui ne sont pas affectés à l'UT sous réserve d'effectuer 128h TD/TP à l'UT ;
- Enseignants vacataires sous réserve d'effectuer 42h de cours ou 64h TP/TD à l'UT ;
- > Chargés d'enseignements vacataires sous réserve d'effectuer 42h de cours ou 64h TP/TD à l'UT;
- > Doctorants contractuels sous réserve d'effectuer 42h de cours ou 64h TP/TD à l'UT;
- Les auditeurs.

Les formulaires d'inscriptions sur les listes électorales peuvent également être retrouvées sur la page internet et ENT des élections de l'université.

Les électeurs dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part devront en faire la demande au plus tard le mercredi 12 mars 2025 à 12h00.

Les demandes doivent être adressées à <u>daji.elections@univ-tlse3.fr</u> en renvoyant le formulaire de demandes d'inscription-rectification présent sur la page élection ou sur le formulaire d'assistance.